



A Mesdames les Présidentes et
Messieurs les Présidents
des centres publics d'action sociale

| Service | vos références | nos références | date | annexe(s) |
|---------|----------------|-----------------|-------------|-----------|
| SC | vosre | hnh/SCP2003/ob3 | 4 juin 2004 | 1 |

Arrêté royal du 8 avril 2003 – participation sociale et culturelle

Instructions administratives pour le rapport final et le décompte

L'article 5 de l'arrêté royal du 8 avril 2003 et le point 3 de la circulaire ministérielle du 17 juin 2003 disposent que les CPAS doivent présenter pour le 1^{er} juillet 2004 un rapport final au sujet de l'affectation de la subvention à la promotion de la participation sociale, culturelle et sportive.

La présente circulaire précise les instructions pour la forme et le contenu de ce rapport et le décompte pratique. Il s'agit ainsi de mentionner les informations essentielles pour chaque activité et de réduire la diversité des rapports afin de faciliter leur traitement.

Le schéma ci-dessous offre suffisamment de souplesse pour rédiger un rapport sur mesure au sujet des activités soutenues par votre centre.

1. Rapport d'activités

Le rapport a trait à toutes les activités entre le 1^{er} mai 2003 et le 30 avril 2004 pour lesquelles le centre a imputé les frais (ou une partie de ceux-ci) à charge de cette subvention.

Les activités sont réparties selon les trois types d'affectation suivants:

1. participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles
2. participation à des associations sociales, sportives ou culturelles, y compris la cotisation et les fournitures
3. initiative du ou pour le groupe cible dans le domaine social, culturel ou sportif

Vous indiquez par activité ou type d'activité:

- la nature de l'activité (en la précisant éventuellement)
- la clé de financement (en cas de divers modes de financement)
- le nombre de participants-clients
- le coût de la participation par participant – indiquez si le coût est différent, par exemple en fonction de l'âge
- le coût global, subdivisé ensuite en quotes-parts personnelles et en montant à imputer à la subvention
- les remarques éventuelles
- la référence à d'éventuelles annexes

Par type d'affectation et pour la mesure dans son ensemble, vous additionnez le nombre de clients concernés¹, le coût, les quotes-parts personnelles et le montant à imputer à la subvention.

Lorsque (une partie de) la réalisation des objectifs de la subvention est confiée à une organisation tierce, un rapport d'activités approuvé de cette organisation est nécessaire.

L'identité des clients auxquels vous avez octroyé l'avantage ne doit pas figurer dans ce rapport, mais peut être demandée à des fins de contrôle.

Vous pouvez ajouter au rapport d'activités des considérations au sujet du profil des clients concernés, de l'impact de la mesure sur les clients, des remarques, des commentaires – éventuellement des clients eux-mêmes –, une brève évaluation, des recommandations stratégiques.

Un exemple fictif de rapport d'activités est joint en annexe.

2. Rapport financier

Le rapport financier contient les opérations effectuées dans le cadre de cette mesure, à savoir les frais (pour les interventions) et les recettes (les quotes-parts personnelles des clients, en cas de cofinancement). Le résultat net devrait correspondre au total du montant à imputer sur la subvention figurant dans le rapport d'activités.

Le rapport financier peut être un extrait de la comptabilité analytique, déclaré sincère et véritable par le Receveur. Les pièces justificatives auxquelles la comptabilité fait référence ne doivent alors pas être envoyées, mais doivent être conservées en cas de contrôle.

N'envoyez en aucun cas l'original des factures.

3. Décompte final

La subvention n'est définitivement acquise qu'après le traitement et le contrôle éventuel des rapports finaux.

Après vérification des rapports finaux, mes services vous feront parvenir une quittance ou, en cas de non-épuisement de la subvention ou de justification insuffisante, une déclaration de créance.

Je vous saurais gré de ne pas effectuer de remboursements au numéro de compte mentionné dans la circulaire du 17 juin 2003.

(signé)

Julien Van Geertsom
Président SPP 

¹ le nombre de clients *différents* qui ont participé aux activités. Lorsqu'un client a participé à plusieurs activités, il ne peut être repris qu'une seule fois dans le total.

Exemple de rapport d'activités

CPAS de N.

N° INS : xxxxx

Responsable de projet: NN.

1. Participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles

Représentation de la compagnie théâtrale Ensemble (date, lieu)

Clé de cofinancement: 80-20%

20 clients, billets à 5 EUR

Coût total: 100 EUR

Quote-part personnelle: 20 EUR

A imputer à la subvention: 80 EUR.

Participation à diverses activités culturelles et sportives

Par l'entremise de l'asbl Culture pour tous (voir rapport d'activités en annexe, approuvé le 31 mai 2004)

Selon le rapport, 30 clients du centre étaient concernés.

Coût total: 250 EUR

Quotes-parts personnelles: 50 EUR

A imputer à la subvention: 200 EUR.

| |
|---|
| Au total, 40 clients différents sont concernés. |
|---|

| |
|---|
| Coût total: 350 EUR, dont 70 EUR de quotes-parts personnelles et 280 EUR de subventions |
|---|

2. Participation à des associations sociales, sportives ou culturelles 

Affiliation club de football FC Les Champions: saison 2003-2004

Clé de cofinancement: 80-20%

5 clients, cotisation de 100 EUR (jeunes)

2 clients, cotisation de 200 EUR (adultes)

Coût total: 500 + 400 EUR = 900 EUR

Quotes-parts personnelles: 180 EUR.

A imputer à la subvention: 720 EUR.

Participation au club de lecture "Le Hobbit"

Clé de cofinancement: 80-20%

2 clients à 20 EUR (= coût du livre lu)

Coût total: 40 EUR.

Quotes-parts personnelles: 8 EUR

A imputer à la subvention: 32 EUR.

| |
|--|
| Au total, 9 clients différents sont concernés. |
|--|

| |
|---|
| Coût total: 940 EUR, dont 188 EUR de quotes-parts personnelles et 752 EUR de subventions. |
|---|

3. Initiatives du ou pour le groupe cible

Organisation d'un show de variétés par des personnes vivant dans la pauvreté (date, lieu)

Equipe de production et distribution: 20 clients

Public mixte (clients et personnes intéressés)

Coût total: 500 EUR

Recettes (prix d'entrée): 150 EUR.
Perte nette, à imputer à la subvention: 350 EUR.

20 clients ont activement participé.
Coût total: 500 EUR, dont 150 EUR provenant d'autres sources et 350 EUR de subventions.

Total général

Au total, 55 clients différents ont été concernés par la mesure.
Coût total: 1.790 EUR, dont 408 EUR provenant d'autres sources et 1.382 EUR de subventions.

Liste des annexes

- Rapport du Conseil, contenant l'évaluation interne de la mesure et des recommandations pour les autorités supérieures
- Rapport d'activités de l'asbl Culture pour tous, approuvé par le Conseil
- Extrait de l'historique des comptes, en guise de rapport financier, déclaré véritable par le Receveur

Président

(signature)

Secrétaire

(signature)